



COMMUNIQUE DE PRESSE

Charte départementale agricole 2019

Comme la précédente, la charte 2019 (et ses onze conventions bilatérales avec des organisations et associations agricoles) s'inscrit dans le cadre de la convention agriculture région-département entérinée en septembre 2017 et valide jusqu'au 31 décembre 2020.

En complément des actions menées par la collectivité en faveur du monde agricole (approvisionnement local, plan agricole territorial du sud meurthe-et-mosellan, projet Interreg Aroma, soutien à l'élevage via notre laboratoire, aménagement foncier agricole et forestier, charte départementale pour la prise en compte des circulations agricoles, salon de l'agriculture, avances de trésorerie aux exploitants en conversion bio et bientôt versement d'aides sécheresse), la charte 2019 et ses déclinaisons s'articulent autour de quatre domaines de compétence départementale :

- l'**environnement**, avec de multiples actions en matière de circuits de proximité, de développement de l'agriculture biologique, de préservation de la biodiversité, d'innovation écologique, d'actions éducatives, de sensibilisation au volet environnement de la Pac (chambre d'agriculture, FDSEA, Gab 54, Jeunes agriculteurs, ODG des Côtes de Toul),
- la **solidarité**, à travers le cofinancement des associations de soutien aux exploitants en difficulté (Réagir Meurthe-et-Moselle) et de remplacement des agriculteurs et salariés (suite à décès, maladie, accident, maternité, paternité – Service départemental de remplacement),
- l'**insertion**, avec l'accompagnement des bénéficiaires du RSA et des publics fragiles dans la découverte des métiers de l'agriculture et l'accès à l'emploi agricole ou à la création d'activité (guichet unique *L'Agriculture recrute* piloté par la chambre d'agriculture, formations avec le centre Alpa d'Haroué, démarrage et suivi d'activité avec Terre de liens Lorraine),
- le **tourisme** et l'accueil du grand public et des scolaires sur les exploitations (chambre via le dispositif Bienvenue à la ferme, Saveurs paysannes).

Principale **évolution** par rapport à la charte 2018 : la reprise du soutien au Groupement de défense sanitaire (GDS 54), que le département a aidé considérablement jusqu'en 2017 et dont le financement repris ensuite par la région est nettement moindre, d'où cette reprise pondérée (40 000 euros, contre 400 000 il y a quelques années) qui s'inscrit en complément de baisses tarifaires pratiquées par le LVAD sur ses analyses. La charte et ses déclinaisons seront présentées à la **session** du 24 juin

En matière d'approvisionnement local dans les collèges, le département a fait le choix d'une organisation décentralisée qui se base sur 46 cuisines de production. Le « bien manger » à un prix accessible est au cœur du projet départemental : un élève qui s'alimente correctement, avec des produits variés et de bonne qualité met toutes les chances de son côté pour réussir son parcours scolaire. Une tarification de la restauration scolaire adaptée à la situation financière des familles, en garantissant la qualité des repas. Une grille tarifaire qui a su évoluer dans le temps en fonction des besoins : réforme de la politique la tarification de la restauration scolaire en 2010, puis introduction d'un tarif à 1 euro en 2018.